

Assurance-chômage—Loi

● (1610)

[Traduction]

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude est l'une des nombreuses mesures contestables découlant du document déposé en juin dernier que l'ancien ministre des Finances osait qualifier de budget. En fait de budget, c'était plutôt une rampe de lancement. C'est ainsi qu'on aurait dû le baptiser. L'ancien ministre des Finances a depuis été propulsé jusqu'aux banquettes du milieu, de l'autre côté, et il vient en dernier sur la longue liste de ministres du cabinet sacrifiés par le gouvernement d'une crise à l'autre. Le premier ministre (M. Trudeau) aurait dû faire cadeau du budget à l'ex-ministre des Finances lorsqu'il a fait sa grande sortie, comme certaines compagnies offrent une montre en or aux employés qui prennent leur retraite. Nous aurions pu redémarrer à zéro. Nous aurions même pu offrir les services de notre critique financier, à titre d'expert-conseil bien sûr. Le gouvernement a une grande habitude des experts-conseil. Il y a plus d'experts-conseil inscrits sur la liste de paie du gouvernement qu'il n'y en a jamais eu dans toute l'histoire du Canada.

Le gouvernement libéral du Québec semble vouloir imiter le gouvernement fédéral à cet égard à moins que ce soit le contraire. Selon les rapports qui circulent actuellement au sujet des services d'experts-conseil engagés pour les Jeux olympiques à Montréal, cela va coûter environ 23 millions de dollars pour la première phase du projet; bien sûr, il est également inadmissible de payer plus de 30 millions de dollars à l'architecte du stade olympique à couple.

Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que les députés de tous les partis prennent très à cœur la mesure proposée pour modifier la loi sur l'assurance-chômage. D'après ma propre expérience, j'estime qu'un député consacre davantage de temps et d'efforts à résoudre les questions d'assurance-chômage de sa circonscription qu'il n'en consacre à toutes les autres questions réunies. Cela vous donne une idée de l'ampleur du problème tant en ce qui concerne le taux trop élevé de chômage que nous connaissons au Canada que les difficultés qu'éprouvent un grand nombre de chômeurs de bonne foi à toucher leurs prestations.

Le problème du règlement des demandes de prestations de l'assurance-chômage tient en partie au nombre très élevé de fraudeurs professionnels. Ils accaparent le temps des employés des bureaux locaux de la CAC, abusent de la caisse de l'assurance-chômage et forcent des employés au départ sympathiques à devenir cyniques vis-à-vis de tous les prestataires, légitimes ou non. Il y a deux ans, le gouvernement a annoncé qu'il allait engager une légion d'ex-policiers, de détectives et d'autres enquêteurs chargés de dépister les fraudeurs de la CAC et de rétablir la crédibilité du programme de la CAC. Je n'en ai pas réentendu parler; je dois donc en conclure que l'entreprise a échoué lamentablement, et aussi que la plupart, voire la totalité de ces gens touchent maintenant eux-mêmes leurs propres prestations d'assurance-chômage.

Je tiens à souligner que les problèmes de la Commission d'assurance-chômage ne sont pas la faute des employés des bureaux locaux de la CAC. Mon personnel et moi-même les avons toujours trouvés courtois, coopératifs et serviables. Les employés des bureaux locaux semblent souhaiter tout autant que nous que le programme fonctionne comme il le devrait, et ils compatissent avec les prestataires légitimes. Ils s'occupent aussi efficacement de déceler et d'appréhender les fraudeurs.

Chose curieuse, les employés de la CAC, en particulier dans les bureaux locaux, ne sont ni terrifiés ni submergés par les demandes de renseignement que leur adressent des députés. Ils répondent volontiers et avec courtoisie, n'hésitent pas à préciser que dans certains cas la Commission verse des trop-payés sur la foi de renseignements inexacts fournis par les requérants, et cet argent doit être remboursé. De même, ils n'hésitent pas à admettre une erreur du bureau de la CAC, et ils versent fréquemment des prestations à des personnes qui en ont été injustement privées pendant une certaine période. Non, monsieur l'Orateur, nous ne saurions tenir les employés de la CAC pour responsables parce que le programme ne donne pas les résultats qu'il aurait dû donner, et que nous devons obtenir.

Pour trouver les responsables d'un des plus grands gaspillages figurant sur la longue liste de bourdes du gouvernement actuel, il faut remonter jusqu'aux échelons les plus élevés de l'administration et du corps politique. C'est là qu'il faut viser si nous voulons trouver les responsables et les agents de l'épouvantable pagaille dans laquelle se trouve actuellement plongée la CAC. Nous avons appris il y a trois ou quatre ans que la Commission d'assurance-chômage gérait mal le programme de la CAC, et que des individus incompetents avaient été parachutés à des postes élevés à la Commission, des gens qui avaient lamentablement échoué dans les postes qu'ils occupaient précédemment.

Dès 1971, nous avons su que le gouvernement n'avait pas l'intention de prendre les mesures voulues pour remplacer les incompetents de la Commission. Le premier ministre a tenté de rétablir un semblant d'ordre à la CAC en faisant imposer au Parlement par sa majorité un bill supprimant les plafonds des sommes versées à la CAC, et cela, pour lui permettre de conserver le même cap et de noyer son incompetence et ses bourdes sous une manne de dollars. Le premier ministre s'est aussi engagé à combler tout déficit de la caisse d'assurance-chômage lorsque le taux de chômage serait supérieur à 4 p. 100 de la population active. En vertu de cette nouvelle modification de la loi, le premier ministre a porté ce seuil à 5 p. 100. En d'autres termes, il est prêt à considérer un taux de chômage de 5 à 6 p. 100 comme l'équivalent du plein emploi. Cela n'est qu'une autre façon de considérer les chômeurs canadiens comme des numéros dans des dossiers.

● (1620)

La seule idée qu'on puisse accepter comme une mesure tolérable de misère et de pauvreté le fait que 800,000 Canadiens soient sans emploi est déplorable. Quand cela devient une politique du gouvernement, cela prouve que le gouvernement en cause n'a moralement pas le droit de rester au pouvoir. Je me demande si le gouvernement aurait le courage de se présenter devant l'électorat avec une telle politique et après sa volte-face au sujet de l'inflation.

Il y a un peu plus d'un an, le premier ministre accaparait la télévision et la radio—au coût de centaines de milliers de dollars—pour dire aux Canadiens que le projet de réglementation des prix et revenus des conservateurs ne donnerait rien qui vaille. Aujourd'hui, nous avons la réglementation la plus restrictive, la plus étendue, qu'on ait jamais vue en temps de paix. J'invite le premier ministre à déclencher des élections pour permettre un débat sur ces deux questions.

Il est caractéristique du gouvernement actuel de chercher à faire des économies en réduisant le niveau des prestations des chômeurs authentiques. Le premier minist-